



CAN-IDEE EDUCATION
LALANDE Gérard
Ferme de Pogniquet
20 chemin de Capet
33770 SALLES
06.32.30.63.05

Siret : 41945985400016 – Assurance Professionnelle : AXA
can.idee.education@wanadoo.fr

CONDITIONS GENERALES PENSION CANINE - EDITION 2022-2023

I. Tarifs applicables à partir du 1er octobre 2022 :

17€ par nuit et par chien

- + 2€ par nuit si boîte chauffée + 1€ par nuit si traitement
- 1€ par nuit à partir de la 15ème nuit (sur la totalité du séjour)
- 2€ par nuit à partir de la 30ème nuit (sur la totalité du séjour)

II. Horaires d'ouverture et d'accueil téléphonique :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (ouverture à 8h30 en juillet et août)

Les arrivées et les départs se font aux heures d'ouverture sans rendez-vous **excepté** pour les vacances d'été et de fin d'année : départs de 8h30 à 12h, arrivées de 14h à 18h.

Fermé au public les dimanches et jours fériés

III. Conditions du séjour :

1. Can-Idee Education n'accepte pas les chiens non identifiés par puce ou tatouage (identification conforme à l'article L. 212-10 du Code Rural), et n'accepte pas non plus les chiens non vaccinés contre la **parvovirose** et la **toux du chenil** ;
2. Nous attirons votre attention sur le **respect primordial** des horaires, nous permettant un temps de repos et le respect de notre vie privée ;
3. Si le propriétaire ne récupère pas son chien à la date de sortie prévue et annotée lors de l'accueil, sans en avoir prévenu la pension au moins 12h à l'avance, il devra régler le supplément au tarif journalier appliqué. Ainsi, si le propriétaire désire récupérer son chien plus tôt que prévu, la pension le lui remettra, mais la totalité du séjour prévu restera acquis. Can-Idee Education se réserve le droit à une certaine largesse, selon les cas, qui peuvent être exceptionnels ou de force majeure ;
4. Le propriétaire doit prévenir la pension si son chien a besoin de traitements/soins médicaux et apporter les différents médicaments ou autres traitements/soins avec les ordonnances vétérinaires.

5. Il sera noté sur le contrat tout ce dont le propriétaire se doit de signaler : troubles du comportement, allergies, vieillesse, boiteries, douleurs, etc..., ceci afin de prendre en charge au mieux le pensionnaire ;

6. Le carnet de santé à jour est à remettre à la pension le jour de l'arrivée et sera restitué le jour du départ ;

7. En cas de détection de parasites (internes ou externes) lors du séjour, les frais de traitement administré par Can'Idée Education seront à la charge du propriétaire et réglés en fin de séjour (sur facture) ;

8. La pension se réserve le droit de refuser de prendre en garde un chien qui se révélerait malade, contagieux, atteint d'une pathologie grave, cardiaque ou présentant un quelconque risque pour lui-même ou les autres pensionnaires (agressivité, grave maladie, handicap majeur, etc ...) ;

9. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont acceptés au sein de la pension. Le propriétaire se doit de fournir obligatoirement l'original ou la copie (Conditions générales de détention de chiens dangereux (art. L. 211 14 du Code Rural)) :

- « du dépôt d'une déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de résidence du chien ;
- de l'identification du chien conforme à l'article L. 212-10 ;
- de la vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

10. Sans nouvelles du propriétaire, un chien sera considéré comme abandonné après une période de 10 jours suivant la date prévue de sortie. Le chien sera alors déposé dans un refuge/association en vue d'une adoption et la pension entraînera des poursuites judiciaires envers le propriétaire. L'abandon est considéré par la loi comme un acte de cruauté (art. 521-1 du Code Pénal) et est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ;

11. En cas d'état suspect ou inquiétant, d'intervention chirurgicale, ou tout autre signe anormal, le propriétaire autorise Can-Idée Education, en la personne de Gérard Lalande (chef d'entreprise) ou Sandra Malachin (salariée), à transporter l'animal dans son propre véhicule, jusqu'au cabinet vétérinaire de son choix. Le propriétaire en sera informé par téléphone, Can'Idée Education se réservant le droit de décider de prendre ou pas en charge les frais vétérinaires selon la nature des soins à prodiguer, et pourra majorer le séjour du chien de 1€ par jour si des soins devaient être prodigués ;

12. Can-Idée Education ne peut être tenu pour responsable, durant le séjour de l'animal confié, en cas de vol, de décès, de maladies ou accident résultant de cas fortuit ou de force majeure ou inhérent à la nature de l'animal (Art. 103 du Code Commercial et Art. 1929-1933-1133-1134 du Code Civil). Exemples de cas fortuit et de force majeure : divorce des propriétaires ou décès de l'un d'entre eux, ouragan, tempête, tremblement de terre...

Exemples de cas inhérents à la nature de l'animal : chien effrayé par l'orage et qui aurait, dans sa panique, pu fuir, décès par vieillesse, allergies non constatées auparavant par les propriétaires etc...

13. Dans le cas où le propriétaire apporte un tapis, une serviette, une couverture etc... pour son chien, Can-Idee Education décline toute responsabilité en cas de dégradations ;

14. Les propriétaires des chiens ne sont pas habilités à rentrer dans les bâtiments de la pension ou de l'élevage, ni dans les parcs de détente, sauf accord du responsable présent, dans le cadre d'une visite de pré-inscription par exemple.

15. Les chiens sont sortis avec leurs congénères dans le parc de détente, congénères choisis par Can-idee Education selon leur comportement ; toutes les sorties se font sous surveillance ;

16. Il est possible que le chien soit isolé durant son séjour, pour sa santé ou celle des autres, auquel cas, le propriétaire sera prévenu des raisons d'une telle décision. Dans ce cas, il sortira seul dans le parc de détente.

J'accepte que la pension publie, sur son site Internet, et/ou sur la page Facebook *Can-Idee Education Pension* les photos/vidéos de mon/mes chien(s) prises lors de son séjour.

Dans le cadre du partenariat entre Can-Idee et l'Ecole Aquitaine d'Osthéopathie, j'accepte que mon chien soit manipulé par les élèves de cette école.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par la pension ainsi que des conditions stipulées ci-dessus et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait à _____ le :

Signature manuscrite du propriétaire du chien (NOM du CHIEN) :
NOM Prénom :

précédée de la mention "lu et approuvé" :

Signature du chef d'entreprise ou de son représentant :



